

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2012 SALLE SAINT CLAIR A SAINT-DESIR

Date de convocation : 09/02/2012

Date d'affichage :

Date de séance : 27/02/2012

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 24

Procuration : 0

L'an deux mil douze, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle Saint Clair à St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (24): Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Georges PIEL, Gilbert GODEREAUX, Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Philippe BAEYAERT, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER représenté par son suppléant Bernard LEGERRIEZ, Xavier DUPREZ, Michel LEBEY, David POTTIER, Serge SAINT, Michel PAIN représenté par son suppléant Pierre MIALON, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Raymond GERET, Yohann PROFICHET, Christophe BIGNON, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE.

Absents excusés (07): Alain MIGNOT, Philippe AUGIER, Jean-Pierre CAPTON, François PEDRONO ainsi que son suppléant Claude GARRY, Gérard VAUCLIN, Hubert COURSEAUX, Françoise DENIS.

Absents (13): Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Estelle GUENIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Jacques SELLE, Jacques FERREY, Colette BORDELET, Alain COSTE, Philippe LEDRU, Gérard PAUGE.

Étaient également présents: Messieurs Didier LALLIER, Roland BAUCHET (Communauté de Communes du Pays de Livarot), Messieurs Thomas CHAMBOEUF (technicien de rivière), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire) et Madame Michèle MAHE (Trésorière Trésorerie de Lisieux Intercom).

Invités excusés: Messieurs Sébastien LECLERC (Communauté de Communes du Pays de Livarot) ; André ALLAIN, Daniel COTREL-LASSAUSSAYE, Paul LANGLOIS, Stanislas PERRIN (Communauté de Communes du Pays du Merlerault)

Le Président débute la séance à 18h35.

M^{me} DEREUDER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour et demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'ajout de deux points :

- Une délibération concernant le retrait des 4 communes de la CDC du Pays de Livarot et des 4 communes de la CDC du Pays du Camembert anciennement adhérentes au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques ET l'adhésion des Communautés de Communes du Pays de Livarot, du Pays du Camembert, de la Région de Gacé et du Pays du Merlerault au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques.
- Une délibération concernant les programmes Intramuros et Touques DPF afin de valider les propositions de la Commission d'Appel d'Offres sur les montants, les durées et les attributaires des marchés.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout des ces deux points à l'ordre du jour de cette séance. Monsieur le Président les en remercie.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (17 janvier 2012)

M. SAINT indique que le compte-rendu n'a pu être transmis dans les délais. Il propose aux délégués d'exposer les grandes lignes. Après avoir entendu cet exposé, M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur Proposition du Président, Madame Françoise DEREUDER est nommée secrétaire de séance.

III. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Délibération 2012/06)

M. le Président passe la parole à M^{me} MAHE pour exposer le bilan des dépenses et recettes du Syndicat pour l'année 2011. Le Compte administratif est présenté article par article par Mme MAHE, les commentaires sont apportés au fur et à mesure de l'exposé par M. SAINT, Mlle MORIN et M. MARIE.

Fonctionnement : dépenses.

Le chapitre 011 charges à caractère général : 73 045,05 €. M. SAINT précise qu'il s'agit des dépenses courantes et que sont inclus les travaux Intramuros (article 61523, voies et réseaux) pour un montant de 34 973,51 €.

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 126 425,49 €.

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 20 602,72 € pour l'indemnité des élus.

Le chapitre 66 charges financières : 0.00 € pour une prévision de 20 000 € en cas de souscription d'une ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 2 086.53 € pour des reversements de subventions.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 602.90 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2011 s'élèvent à **242 762,69 €**.

Fonctionnement : recettes.

Le chapitre 74 dotations et participations : 280 736,84 €. Il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 148 567 €. Le reste représente les subventions perçues du Conseil Général, pour les travaux intramuros (30%) ; le Conseil Régional pour les postes de techniciens de rivière (30%) et le chargé de mission (12%), ainsi que 30% pour le forfait de fonctionnement ; l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux Intramuros (40%), les postes du personnel et le forfait de fonctionnement (50%).

M. SAINT précise que toutes les subventions attribuées et budgétées en 2011 n'ont pas été perçues. En effet, les acomptes (de 50% ou 80%) ont été versés, mais les soldes sont en cours de traitement, car ils nécessitent d'avoir bouclé entièrement les dossiers. M. SAINT rappelle qu'il y a un besoin non négligeable

www.smbvt.fr

de trésorerie pour le syndicat et que nous serons à terme, peut-être amenés à souscrire une ligne de trésorerie.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 190.00 €. Il s'agit d'une participation à 50% de la commune de St Martin aux Chartrains pour une intervention urgente.

Le chapitres 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 513.84 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2011 s'élèvent à **287 438,84 €** (après soustraction du résultat reporté).

Nous rappelons que le syndicat a repris dans ses écritures non budgétaires 10 718.33 € suite à la dissolution du SIVU d'aménagement de la Courtonne et de la Marolles.

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de **44 676.15 €**.

Investissement : dépenses.

Le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 0.00 €

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 11 391.83 €. Il s'agit de l'achat d'un véhicule d'occasion en 2010 réglé sur l'exercice 2011 (10 890 €), le reste étant du petit mobilier (siège de bureau, extension d'un bureau).

Le chapitre 23 immobilisation en cours : 87 539.89 € correspondant aux travaux de la Touques en DPF. Nous reportons 18 270 € de restes à réaliser.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 127 593.44 € pour les travaux de Renaturation de la Courtonne. Nous inscrivons 21 546 € en restes à réaliser pour une étude CARHYCE sur la Calonne.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 512 €. M^{me} MAHE précise qu'il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **233 037.16 €**.

Investissement : recettes :

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 85 782.00 € correspondant au solde d'une subvention du Conseil Régional de Basse Normandie pour le programme de la Touques DPF 2010 d'un montant de 9 777 € et un solde de l'AESN pour 20 004 €. Ainsi qu'un acompte de l'AESN pour le programme 2011 de 56 001 €.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 1 502 €. Il s'agit de FCTVA, correspondant aux dépenses d'investissement de 2009.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 0.00 €. Nous sommes toujours en attente du versement de 10 705 € par l'AESN correspondant aux 50% restant de l'étude de l'arasement de l'ouvrage de la Fraternelle à Lisieux ainsi qu'en attente du versement de l'acompte pour les travaux de renaturation de la Courtonne pour 118 634 €. Ces deux subventions sont donc inscrites en restes à réaliser. Nous ajoutons aussi 21 546€ en restes à réaliser pour une étude CARHYCE sur la Calonne subventionnée à 100% par l'AESN.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 602.90 €. Il s'agit de l'amortissement des

www.smbvt.fr

biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **107 886.90 €** (déduction faite du résultat reporté de 2010).

Nous rappelons que le syndicat a repris dans ses écritures non budgétaires 11 904.29 € suite à la dissolution du SIVU d'aménagement de la Courtonne et de la Marolles.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'année 2011 est de **-106 337.95 €**.

M. le Président se retire et charge M. HIEAUX, Vice-président de faire voter le compte administratif 2011. Après présentation des résultats par M. HIEAUX, le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 (Délibération 2012/07)

M^{me} MAHE indique que le compte de gestion est identique en tout point avec le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération 2012/08)

Vu les résultats de clôture de l'année 2011, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 153 654.23 € et un déficit d'investissement de 106 337.95 €, le Président propose d'affecter :

106 337.95 € à l'article 001 résultat reporté (investissement/dépenses)

84 984.35 € à l'article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés (investissement/recettes)

68 669.88 € à l'article 002 résultat reporté (fonctionnement/recettes)

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (Délibération 2012/09)

M^{me} MAHE présente les propositions du budget primitif de l'année 2012, avec les commentaires au fur et à mesure de M. SAINT, M. MARIE et M^{lle} MORIN.

Fonctionnement, dépenses :

Le chapitre 011 charges à caractère général : 128 700 €, dont 80 000 € pour les travaux Intramuros. M. le Président précise que l'augmentation de ce programme est due à la prise en charge de parcelles privées sur la Commune de Pont l'Evêque pour l'année 2012 uniquement, c'est pourquoi, le programme diminuera certainement en 2013.

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 143 000 €. Monsieur SAINT rappelle que nous avons

www.smbvt.fr

effectué deux nominations en tant que « stagiaire de la fonction publique », ainsi qu'une augmentation du temps de travail du poste de secrétaire ce qui explique la diminution de crédit pour la rémunération du personnel non titulaire (64131), et l'augmentation de crédit pour la rémunération du personnel titulaire (64111). Il précise également une augmentation du régime indemnitaire et la souscription d'une assurance du personnel pour 4700 € (6455), ainsi que l'adhésion au CNAS pour 750 € (6488)

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 21 800 €. Il s'agit des indemnités des élus, frais de missions et cotisations aux caisses de retraite.

Le chapitre 66 charges financières : 20 000 €. Il s'agit d'une prévision au cas où le Syndicat devrait recourir à une ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 9 530 €. Il s'agit également de prévision en cas d'amendes ou de titres annulés à hauteur de 500 €. Nous devons également rembourser un trop perçu de subvention à l'AESN pour 9030 € car nous avons réalisé moins de travaux que prévus.

Le chapitre 022 dépenses imprévus : 21 584.20 €. Il s'agit d'une réserve de crédits. Elle permet aussi d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Le chapitre 023 virement à la section d'investissement : 40 000.00 €. Il sert à autofinancer et équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 746.52 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 s'élèvent à **400 660.72 €**.

Fonctionnement : recettes :

Le chapitre 74 dotations et participations : 325 477 €. M. SAINT précise qu'il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 148 567 €. Les subventions du Conseil Général s'élèvent à 32 296 € ; le Conseil Régional 31 333 € ; et l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 113 281 €. Sont inclus dans ces sommes les reports de l'année 2011.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 0.00 €. Il s'agit des participations des riverains que nous avons basculés au chapitre 45.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 513.84 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Le chapitre 002 résultat reporté : 68 669,88 €.

Les propositions de recettes de fonctionnement pour l'année 2012 s'élèvent à **400 660.72 €**.

Investissement : dépenses :

Le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 1 000 €. Il s'agit de prévision pour l'achat de logiciels.

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 8 500 €. Dont 1 500 € de matériel informatique et de bureau, 1 000 € de mobilier, pour l'aménagement d'une salle de réunion. 6 000 € pour les autres immobilisations qui correspondent à un budget de communication (panneaux, grilles, support...) afin de présenter les actions du Syndicat, lors de différentes manifestations. Il est également prévu d'acquérir un GPS de terrain pour que l'équipe technique puisse réaliser les diagnostics elle-même, notamment dans le département de

www.smbvt.fr

l'Orne, sur le territoire des nouvelles communautés communes en cours d'adhésion au syndicat.

Le chapitre 23 immobilisation en cours : 85 000 €, et 18 270 € de restes à réaliser correspondant aux travaux de la Touques en DPF.

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 12 069 € correspondant à un reversement de subvention à l'AESN.

Le chapitre 20 dépenses imprévues : 10 000 € de réserve de crédits.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 676 092.92 €. Il s'agit de l'inscription de tous les programmes de travaux du Syndicat, à l'exception de la Touques en DPF, soit :

- 68 000 € pour terminer la Renaturation de la Courtonne,
- 167 649.30 € pour la Paquine,
- 174 863.62 € pour la Courtonne,
- 110 000 € pour la Calonne,
- 30 000 € pour les travaux concernant les ouvrages, il s'agit d'une réserve de crédit car aucune intervention n'est prévue cette année,
- 125 580 € pour une étude concernant 3 ouvrages sur la Calonne et 21 546 € de restes à réaliser pour l'étude CARHYCE également sur la Calonne.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 513.84 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2012 s'élèvent à **945 329.71 €** (restes à réaliser inclus).

Investissement : recettes :

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 67 450 € correspond aux subventions du Conseil Régional de Basse Normandie et de l'AESN pour les travaux sur la Touques en DPF. Il faut ajouter 14 644 € de restes à réaliser.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 86 088.35 €. Il s'agit du FCTVA pour 1 104 €, correspondant aux dépenses d'investissement de 2010. 84 984.35 € d'excédents de fonctionnement capitalisés servant à autofinancer et équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 570 515.84 € Il correspond à toutes les subventions reçues pour les programmes de travaux du Syndicat, à l'exception de la Touques en DPF, soit :

- 10 705 € de restes à réalisés pour le solde de la subvention de l'AESN concernant l'étude de l'arasement de l'ouvrage de la Fraternelle,
- 76 546 € pour la Renaturation de la Courtonne, ainsi que 118 634 € de restes à réaliser,
- 137 294.45 € pour la Paquine,
- 145 095.39 € pour la Courtonne,
- 88 000 € pour la Calonne,
- 125 580 € pour une étude concernant 3 ouvrages sur la Calonne et 21 546 € de restes à réaliser pour l'étude CARHYCE également sur la Calonne qui sont deux projets financés à 100 % par l'AESN.

Le chapitre 21 virement de la section de fonctionnement : 40 000 €, en équilibre avec le chapitre 023 de la section des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 746.52 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les propositions de recettes d'investissement s'élèvent à **945 329.71 €** (restes à réaliser inclus).

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'équilibre budgétaire à 945 329.71 € pour la section d'investissement et à 400 660.72 € pour la section de fonctionnement, soit un budget cumulé de 1 345 990.43 €.

Le budget primitif 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII.VOTE DES COTISATIONS DES COMMUNES ET COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR 2012 (Délibération 2012/10)

M. SAINT indique qu'en fonction des adhésions en cours et afin de ne pas compliquer ce dossier, il est proposé de conserver les mêmes bases que l'année dernière (base : population INSEE 2007) et précise que la situation de chaque collectivité devrait être mise à jour en 2013.

Vu le vote du budget primitif 2012, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et représentés que les participations des Communes et des Communautés de Communes restent inchangées et soient réparties comme suit pour l'année 2012, sur la base d'**1.75 €** par habitant du bassin versant de la Touques :

	NOMBRE D'HABITANTS BASSIN VERSANT	COTISATIONS
CDC Cœur Côte Fleurie	17 733	31 031 €
CDC Blangy - Pont l'Evêque	15 422	26 988 €
CDC Lisieux Pays d'Auge	36 856	64 498 €
CDC Moyaux - Porte du Pays d'Auge	4 303	7 530 €
CDC Pays de l'Orbiquet	7 875	13 781 €
TOTAL Communautés de Communes	82 189	143 828 €
Commune d'Auquainville	308	539 €
Commune de La Croupte	117	204 €
Commune de Fervaques	737	1 289 €
Communes des Moutiers Hubert	50	87 €
Commune d'Avernes Saint Gourgon	70	122 €
Commune de Pontchardon	239	418 €
Commune du Sap	957	1 674 €
Commune de Ticheville	232	406 €
TOTAL Communes	2 710	4 739 €
TOTAL COMMUNAUTES DE COMMUNES ET COMMUNES	84 899	148 567 €

VIII. POINT SUR LES ADHESIONS (Délibération 2012/11)

M. MARIE rappelle que les 4 Communautés de Communes (Pays de Livarot, Pays du Camembert, Région de Gacé, Pays du Merlerault) en cours d'adhésion ont déjà délibéré, ainsi que le syndicat pour leurs adhésions, mais la Préfecture de Caen est revenue sur la procédure car il fallait demander le retrait des communes actuellement adhérentes de manières indépendantes, soit les communes de : Auquainville, La Croupte, Fervaques, Les Moutiers Hubert (CdC du Pays de Livarot) et Avernoes Saint Gourgon, Pontchardon, Le Sap, Ticheville (CdC du Pays du Camembert) avant d'accepter l'adhésion des Communautés de Communes.

Après lecture du projet de délibération, le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable aux retraits des 8 communes indépendantes,
- émet un avis favorable à l'adhésion des CdC du Pays de Livarot et du Pays du Camembert
- confirme l'adhésion des CdC de la Région de Gacé et du Pays du Merlerault.

M. le Président indique que la délibération va être notifiée aux collectivités concernées, pour qu'elles puissent à leur tour délibérer, tel que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à une question posée par M. DUPREZ concernant l'appel de cotisations pour l'année 2012, M. SAINT répond qu'en accord avec la Trésorière de Lisieux, M^{me} MAHE, les cotisations vont être demandées sur la base actuelle, c'est-à-dire, aux 5 CDC et aux 8 communes. Il propose de faire un appel de cotisations au *pro rata temporis* aux nouvelles CDC lorsque l'arrêté préfectoral conjoint Orne et Calvados aura été pris. Il indique que nous reverrons la procédure plus tard, en réunion du bureau, ainsi qu'avec les Sous-préfectures de Lisieux et d'Argentan et la Trésorerie.

IX. PROGRAMME INTRAMUROS ET TOUQUES DPF (Délibération 2012/12)

M. CHEVALIER indique que les programmes Touques Domaine Public Fluvial et Intramuros font l'objet de reconduction de travaux, conformément aux arrêtés préfectoraux les déclarant d'intérêt général :

- De 2012 à 2013 pour le Programme Touques Domaine Public Fluvial
- De 2012 à 2015 pour le Programme Intramuros

Et qu'il était nécessaire de lancer de nouveaux marchés, les précédents étant arrivés à leur terme.

1/ La Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2012 ayant statué, les montants engagés sont les suivants pour le programme Intramuros :

PROGRAMME INTRAMUROS			
OPERATION	DUREE du MARCHE	COUT TOTAL (€ HT)	COUT TOTAL (€ TTC)
Lot n°1 : Travaux d'entretien des cours d'eau dans la traversée de la Ville de Lisieux <u>Attributaire</u> : Association BAC ENVIRONNEMENT	4 ans (2012 – 2015)	120 056,04	120 056,04
Lot n°2 : Travaux d'entretien des cours d'eau dans la traversée de la ville de Pont l'Evêque, parcelles communales et publiques, <u>Attributaire</u> : ASTA Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents	4 ans (2012 – 2015)	8 950	8 950

Lot n°3 : Travaux d'entretien de la Calonne dans la traversée de la ville de Pont l'Evêque, parcelles privées, <u>Attributaire</u> : Association BAC ENVIRONNEMENT	1 an (2012)	24 131	24 131
Lot n°4 : Lutte contre la Berce du Caucase sur l'Yvie à Pont l'Evêque. <u>Attributaire</u> : Association ETRE ET BOULOT	4 ans (2012 – 2015)	6 252	6 252
Lot n°5 : Travaux d'entretien des cours d'eau dans la traversée des villes de Deauville, Trouville et Touques, parcelles communales et publiques. <u>Attributaire</u> : ASTA Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents	4 ans (2012 – 2015)	24 808	24 808
TOTAL		221 047,04	221 047,04*

* exonération de TVA selon l'article 293 B du Code Général des Impôts

2/ La Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2012 ayant statué, le montant engagé pour le programme **Touques Domaine Public Fluvial** s'élève à : 84 312,30 HT soit **84 312,30 TTC** * pour l'attributaire **Association**

BAC ENVIRONNEMENT. Six dossiers ont été retirés, mais c'est la seule entreprise à avoir déposé une offre.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés délibère favorablement pour :

- l'engagement de ces programmes selon les montants présentés ci-dessus,
- décide de porter ces sommes au Budget Primitif 2012
- autorise M. le Président à signer les documents relatifs à ces programmes de travaux et généralement faire le nécessaire.

X.POINT SUR LES PROGRAMMES

M. CHAMBOEUF présente quelques photos des travaux d'intervention sur la végétation en cours (SARL DERVENN) sur la Paquine : retrait d'embâcles et démontage d'arbres. Il précise que le premier bon de commande concernant le traitement de la végétation est arrivé à son terme et qu'il va être réceptionné dans les jours prochains. Le deuxième bon de commande a été émis le 09 février dernier, il concerne également le traitement de la végétation, mais cette fois-ci sur la Courtonne.

Concernant ce marché, pour l'un des deux lots, M. SAINT fait part d'un différent lié à l'interprétation du cahier des charges avec l'entreprise DERVENN. Celui-ci concernait le débitage des bois abattus selon une formule utilisée par quasiment tous les techniciens de rivières de Basse Normandie. L'entreprise ne réalisait donc pas correctement ce débitage.

Aujourd'hui le problème est réglé, car les arbres abattus, qui étaient laissés sur place entiers au lieu d'être débités, le sont maintenant en morceaux d'un mètre, comme prévu initialement.

M. SAINT indique qu'il a reçu avec M. CHAMBOEUF un représentant de l'entreprise au syndicat, pour clarifier la situation.

M. SAINT indique qu'il faut être vigilant sur la notion de moins disant dans les attributions de marché car on peut se retrouver avec des prestations, certes moins coûteuses, mais surtout moins rigoureuses sur le plan technique.

XI.INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée par M. BEAUCHET concernant la demande d'adhésion de la commune de NOTRE DAME DE COURSON. M. SAINT répond qu'il y a eu plusieurs étapes dans le temps, un vote pour dans un premier temps, puis un vote contre, dû au mécontentement d'un riverain des travaux effectués à l'époque par PARAGES, suite au changement de maire, un nouveau vote positif a été obtenu.

M. SAINT ajoute que, les dossiers d'adhésions des 4 Communautés de Communes ayant été lancés dans la foulée, l'adhésion de la commune a été abandonnée au profit de l'intégration directe de la CDC du Pays de Livarot. Il a remercié M^{me} le Maire de Notre Dame de Courson d'avoir obtenu le vote favorable sur une commune où de gros travaux avaient été effectués tant en restauration qu'en entretien.

M. MIALON indique que la possibilité de retrait des communes est un problème, car elles peuvent à tout moment se retirer du Syndicat. M. SAINT répond que cet éventuel problème va être résolu lorsque l'arrêté préfectoral sera signé, car le syndicat sera alors constitué uniquement de communautés de communes, il n'y aura plus aucune commune isolée.

Il ajoute que pour que la couverture du réseau de rivières soit complète, il manque la CDC de Cambremer et

www.smbvt.fr

plus particulièrement celle de Cormeilles avec qui le syndicat est déjà en collaboration pour les dossiers concernant la Calonne.

Il ne faut pas être trop pressé car les collectivités en cours d'adhésion sont déjà en demande de travaux sur leurs territoires, mais M. SAINT rappelle que nous avons des programmes en cours, qu'il faut terminer. Pour lancer de nouveaux programmes, il faut réaliser la phase de diagnostic, les enquêtes publiques, le lancement des marchés, tout cela prend du temps, on ne peut pas envisager de travaux avant 2 ou 3 ans. Il ajoute que cela entraîne aussi des difficultés de financement, qui pourront se traduire, par des demandes de subventions supplémentaires auprès de nos partenaires financiers, par l'augmentation des cotisations de nos collectivités membres et éventuellement un emprunt afin de réduire le restant à charge du syndicat actuellement de 20 % pour les programmes classiques de restauration et d'entretien et 30 % pour l'Intramuros. Il faut déjà réfléchir à tout cela pour préparer l'avenir et la pérennité des actions du syndicat.

Toutes les questions étant épuisées, M. SAINT remercie les participants, notamment, les futurs délégués représentant la CDC du Pays de Livarot, M. LALLIER et BAUCHER pour leurs présences et clôture la séance à 20h30.

Le Président,
Serge SAINT.

